

MUNICIPALITE DE STOKE

RÉUNION SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL

LE LUNDI 17 NOVEMBRE 2014 à 18 h 30

2013-11-17-SPEC

No. 2274

PROCÈS-VERBAL de la réunion extraordinaire, tenue par le conseil municipal de Stoke, au bureau municipal, situé au 403, rue Principale, Stoke, le **lundi 17 novembre 2014** à 18 h 30 et présidée par le maire, Luc Cayer.

Présences : Sièges N° 1 : Sylvain Paquin
 Sièges N° 4 : Lucie Gauthier
 Sièges N° 5 : Daniel Dodier
 Sièges N° 6 : Mario Carrier

Absents : Sièges N° 2 : Sylvain Chabot
 Sièges N° 3 : Steeves Mathieu

Nathalie Stratford, secrétaire administrative est également présente.

ORDRE DU JOUR

1.00 OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM

2.00 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ©

3.00 CESSATION DU LIEN D'EMPLOI AVEC UN EMPLOYÉ

4.00 EMBAUCHE D'UNE PERSONNE POUR ASSURER L'INTÉRIM SUITE À LA CESSATION DU LIEN D'EMPLOI AVEC UN EMPLOYÉ

5.00 CHANGEMENT DE SIGNATAIRES POUR LA MUNICIPALITÉ À LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS D'EAST ANGUS CENTRE DE SERVICES ST-PHILÉMON DE STOKE

6.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

7.00 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROCÈS-VERBAL

1.00 OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM

Rés. #2014-380

**SUR UNE PROPOSITION DE : SYLVAIN PAQUIN
APPUYÉE PAR : DANIEL DODIER**

IL EST RÉSOLU que cette assemblée soit déclarée ouverte avec constat de quorum et de la régularité de la convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.00 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ©

ATTENDU QUE chacun des membres a pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance, lequel est lu à haute voix;

Rés. #2014-381

**SUR PROPOSITION DE : MARIO CARRIER
APPUYEE DE : LUCIE GAUTHIER**

IL EST RÉSOLU que l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.00 CESSATION DU LIEN D'EMPLOI AVEC UN EMPLOYÉ

ATTENDU QU'UNE démarche a déjà été faite auprès de la directrice générale et secrétaire-trésorière afin de répondre aux attentes du conseil municipal, laquelle s'est avérée infructueuse ;

ATTENDU QUE des représentants du comité des ressources humaines ont rencontré, le lundi 10 novembre 2014, madame Julie Plamondon, directrice générale et secrétaire-trésorière afin de lui annoncer la terminaison de son lien d'emploi et de son contrat de travail ;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière pourrait prétendre à un recours afin de contester la terminaison de son lien d'emploi ;

ATTENDU QUE même si le conseil municipal peut faire valoir les motifs de la terminaison, il y a des coûts juridiques associés à la défense de la municipalité;

Rés. #2014-382

**SUR PROPOSITION DE : DANIEL DODIER
APPUYEE DE : LUCIE GAUTHIER**

**ON DEMANDE LE VOTE : MARIO CARRIER VOTE CONTRE.
QUATRE POUR, UN CONTRE**

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Stoke confirme la terminaison du lien d'emploi et du contrat de travail de la directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité en date d'aujourd'hui, le lundi 17 novembre 2014.

QUE Monsieur Daniel Dodier et madame Lucie Gauthier soient mandatés de négocier une entente à l'amiable avec madame Julie Plamondon ou son conseiller juridique, dans le but régler, si possible, la terminaison du lien d'emploi. Le cas échéant, de signer pour et au nom de la municipalité l'entente intervenue.

**4.00 EMBAUCHE D'UNE PERSONNE POUR ASSURER
L'INTÉRIM SUITE À LA CESSATION DU LIEN D'EMPLOI
AVEC UN EMPLOYÉ**

ATTENDU QUE madame Julie Plamondon, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Stoke, n'occupe plus ses fonctions en date du lundi 17 novembre 2014;

ATTENDU QUE la municipalité a des obligations légales à respecter et qu'elle se doit de nommer un directeur général, secrétaire-trésorier, pour assurer ces dites obligations.

Rés. #2014-383

**SUR PROPOSITION DE : DANIEL DODIER
APPUYEE DE : LUCIE GAUTHIER**

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Stoke nomme madame France L. Maurice à agir comme directrice générale, secrétaire-trésorière par intérim le lundi 17 novembre 2014.

QUE le maire, monsieur Luc Cayer, est autorisé à signer le contrat à intervenir entre les parties. Que ce contrat soit à durée indéterminée et résiliable, à tout moment, par l'une ou l'autre des parties, sans pénalité ni obligation.

5.00 CHANGEMENT DE SIGNATAIRES POUR LA MUNICIPALITÉ À LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS D'EAST ANGUS CENTRE DE SERVICES ST-PHILÉMON DE STOKE

Rés. #2014-384

**SUR PROPOSITION DE : MARIO CARRIER
APPUYÉE PAR : LUCIE GAUTHIER**

IL EST RÉSOLU de nommer France L. Maurice, directrice générale, secrétaire-trésorière intérim, à titre d'administratrice principale pour l'application *AccèsD Affaires des caisses populaires Desjardins*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. #2014-385

**SUR PROPOSITION DE : MARIO CARRIER
APPUYÉE PAR : SYLVAIN PAQUIN**

IL EST RÉSOLU de nommer Mario Carrier, conseiller, pour la signature des effets bancaires à la Caisse populaire Desjardins d'East Angus au Centre de service St-Philémon de Stoke en remplaçant à toutes fins que de droit de Martin Chrétien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été soulevée.

7.00 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ATTENDU QUE l'ordre du jour épuisé et que les sujets à l'ordre du jour ont fait l'objet d'une résolution, le cas échéant;

Rés. #2014-386

**SUR PROPOSITION DE : SYLVAIN PAQUIN
APPUYÉE PAR : DANIEL DODIER**

IL EST RÉSOLU de lever l'assemblée à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire de Stoke

.....
Luc Cayer

Secrétaire administrative

.....
Nathalie Stratford